

Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

33 - Insertion

Soutien à l'investissement du dispositif de prévention santé MarSoins

Le lundi 17 octobre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. SOHIER (pouvoir donné à M. COULOMBEL)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

MarSoins, un dispositif de lutte contre les inégalités d'accès sociales et aux soins :

Porté depuis 2017 dans différents territoires par l'association A Vos Soins basée à Saint-Nazaire, le projet vise à résoudre les problématiques de mobilité, d'accessibilité, et la réduction des inégalités d'accès aux soins en proposant des actions gratuites de prévention et de dépistage en proximité sur les territoires. MarSoins intervient notamment sur les territoires les plus défavorisés ou les plus isolés, en s'appuyant sur différents professionnels de santé dans un véhicule aménagé stationnant sur des lieux publics ou de passage (places d'église, marchés...).

Début 2022, l'association s'est rapprochée du Département d'Ille-et-Vilaine pour l'associer à la construction de son projet d'implantation sur un nouveau territoire.

L'agence de Redon a approuvé l'intervention de ce dispositif dans le cadre d'actions collectives ; la santé étant souvent un frein dans les parcours d'insertion des personnes et en particulier sur ce territoire rural.

L'association envisage le recrutement d'un coordinateur pour la mise en œuvre des premières actions dès la fin de l'année 2022 sur le territoire de Redon agglomération.

Parallèlement l'association a répondu à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'Agence régionale de santé (ARS) Bretagne pour déployer sur deux nouveaux territoires bretons ce dispositif qu'elle expérimente déjà à Saint-Nazaire depuis 2017. Sa candidature a été retenue et ces deux nouvelles expérimentations (Crozon et Redon agglomération) sont donc financées pour trois ans par l'ARS.

Les atouts de ce dispositif reposent sur :

- la cohérence avec le Contrat local de santé (CLS 2) qui a le projet d'aller vers les publics les plus éloignés par des actions de prévention. Dans cet "aller vers", ce nouveau dispositif mobile agit en complémentarité sectorielle avec le Solidaribus du Secours populaire (12 000 € en subvention exceptionnelle d'investissement versée en novembre 2021, 42 000 € en participation financière annuelle au titre de 2022) ;
- une meilleure coordination des acteurs ;
- la diversité des actions proposées relevant du soin classique (prévention et dépistages dentaire et auditif gratuits, VIH, etc.) mais également de la santé au sens très large (bien-être, santé sexuelle, etc.) en complémentarité avec les actions déjà portées par le Département (Protection maternelle et infantile et Centres de planification et d'éducation familiale).

La proposition de soutien financier par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine :

Sur la base du plan de financement et des éléments de budget présentés par l'association, le besoin est chiffré à 16 000 € en fonctionnement sur les années 2022, 2023 et 2024.

Concernant la part investissement du projet, l'achat du camion, son aménagement et les différents équipements représentent un coût de 64 000 € sur un budget global de 191 200 € en 2022, puis entre 133 000 € et 139 000 € les années suivantes.

Conformément à la doctrine départementale favorisant des aides *via* les subventions exceptionnelles en investissement plutôt qu'en fonctionnement, il est proposé de soutenir cette association par une aide destinée à l'acquisition d'un camion aménagé de façon adaptée.

Le soutien financier de la collectivité pourrait donc correspondre à une aide à l'aménagement du camion et à l'achat d'équipements médicaux et s'élèverait à un montant équivalent aux participations des autres départements sollicités (Finistère et Loire Atlantique).

La subvention d'investissement proposée pour l'aménagement du camion est donc de 4 000 €.

Décide :

- d'attribuer une subvention d'investissement de 4 000 € à l'association A Vos Soins pour l'aménagement d'un camion permettant la mise en œuvre du dispositif MarSoins.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 19 octobre 2022

ID : CP20220736